



## COMITE SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 06 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 06 avril à dix-sept heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le 30/03/2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric Touzellier

Référence du service :

Objet de la délibération :

Budget : FT/PL-04d

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU  
SYNDICAT MIXTE DU S.CO.T. SUD GARD  
DE L'EXERCICE 2020**

### Etaient présents(es) (40)

Frédéric TOUZELLIER, *Président*

André BRUNDU Bernard CLEMENT, Gaël DUPRET, Gilles GADILLE, *Vice-Président(e)s présent(e)s*

Jean-Marc CAMPELLO, Jean-Luc CHAILAN, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Bruno FERRIER, Maryse GIANNACCINI, Jean-Jacques GRANAT, Jean-Christophe GREGOIRE, Bernard JULLIEN, Joffrey LEON, Renaud LEROI, Pierre LUCCHINI, Antoine MARCOS, Jean-Claude MAZAUDIER, Maurice MOURET, Rémi NICOLAS, Bruno PASCAL, Olivier PENIN, Thierry PESENTI, Patrice PLANES, Véronique POIGNET-SENGER, Jean-Louis POUDEVIGNE, Marie-France RAINVILLE, Jacky REY, Géraldine REY-DESCHAMPS, Fabienne RICHARD-TRINQUIER, David-Alexandre ROUX, Marc TAULELLE, Alain THEROND, Richard TIBERINO, Véronique VAUTRIN, Pascale VENTURINI, Régis VIANET, Valentine WOLBER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

### Etaient représentés(ées) (11 pouvoirs)

Vincent BOUGET donne pouvoir à Bernard CLEMENT ; Mylène CAYZAC-PRAME donne pouvoir à André BRUNDU ; Audrey CIMINO donne pouvoir à Gilles DONADA ; Robert CRAUSTE donne pouvoir à Olivier PENIN ; Yoann GILLET donne pouvoir à Maurice MOURRET ; Philippe GRAS donne pouvoir à Joffrey LEON ; Juan MARTINEZ donne pouvoir à Gaël DUPRET ; Jérémy PEREDES, donne pouvoir à Joffrey LEON ; Julien PLANTIER donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Gaëtan PREVOTEAU donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT ; Patricia VAN DER LINE donne pouvoir à Olivier PENIN.

### Etaient excusés(ées), absents(es) (37)

Jean-François LAURENT, Cécile MARQUIER, *Vice-Président(e)s excusé(e)s*

Bernard ANGELRAS, Florence BARBOT, Patrick BENEZECH, Frédéric BEAUME, François BERTIER, Olivier BONNÉ, Pascale CAVALIER, François COURDIL, Claude DE GIRARDI, Jean DENAT, Xavier DUBOURG, Brigitte DUPONT, Thierry FELINE, Richard FLANDIN, Lisbeth GUERIN-GRAIL, Robert HEBRARD, Catherine LECERF, Loïc LEPHAY, Pierre MARTINEZ, Florent MARTINEZ, Jean-Pierre MEDAN, Ombeline MERCEREAU, Brigitte MIRANDE, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Angel POBO, Patrice QUITTARD, Jean-Marie RAYMOND, Olivier RIGAL, Josiane ROSIER-DUFOND, Rodolphe RUBIO, André SAUZEDE, Joël TENA, Eddy VALADIER, Gilles TIXADOR, Lucien VIGOUROUX, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

**Sièges : 88 Membres en exercice : 88**

Monsieur **Gaël DUPRET**, Vice-président du syndicat mixte du SCOT sud Gard, rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions comptables M14 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Syndical, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le compte de gestion présenté retrace l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion dressé par Monsieur Fabrice CES, Receveur Syndical, Trésorier de Nîmes Municipale ;

**Le COMITE SYNDICAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité**

Exprimés : 51 (dont 11 pouvoir(s))

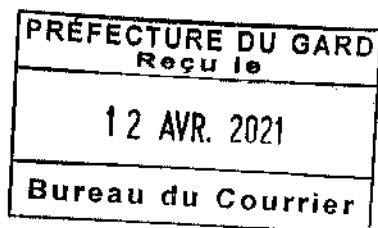
Pour : ...51.....

Contre : .....0.....

Abstention : .....0.....

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : De porter un avis favorable sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Receveur Syndical, Trésorerie de Nîmes Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

**ARTICLE 2<sup>nd</sup>** : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.



Le Président du Syndicat Mixte  
du S.CO.T. du Sud Gard



Frédéric LOUZELLER  
Maire de Cévennes  
Vice-Président de Nîmes métropole  
Conseiller régional Occitanie